

AVIS PUBLIC
DEMANDE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

Que le Comité de démolition, constitué en vertu du *Règlement no. 746 concernant la création d'un comité pour la démolition*, a été saisi d'une demande de démolition complète et ce, pour l'immeuble suivant :

ADRESSE CIVIQUE : 200 rue Saint-Aimé : 4724-74-3192;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 381 du cadastre du Québec;



Que lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra le 13 mai 2025 à 18h, le comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au *Règlement no. 746 relatif à la démolition d'immeubles*, pour l'immeuble mentionné ci-haut.

Que le bâtiment visé n'est pas un immeuble patrimonial au sens du *Règlement 746 relatif à la démolition d'immeuble*.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la présente publication ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Louiseville, des façons suivantes :

Par courrier ou en personne : Hôtel de ville de Louiseville
105, avenue Saint-Laurent
Louiseville QC J5V 1J6

Par courriel : mapelletier@louiseville.ca

Fait et signé à Louiseville
Ce 26^e jour du mois de mars 2025

Maude-Andrée Pelletier
Greffière